

**Comment maximiser le réinvestissement  
d'une prestation bénéficiaire en assurance vie  
suite au décès de l'assuré ?**

# #1

## Un cadre réglementaire plus contraignant depuis 2005

ASSUREURS VIE

Obligation de s'informer annuellement  
des décès des assurés



Obligation de rechercher les  
bénéficiaires des contrats  
d'assurés décédés

Obligation de transférer les capitaux  
non réglés à la Caisse des dépôts  
après 10 ans



TOUTE  
PERSONNE



Possibilité de **demander si l'on est**  
**bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie**



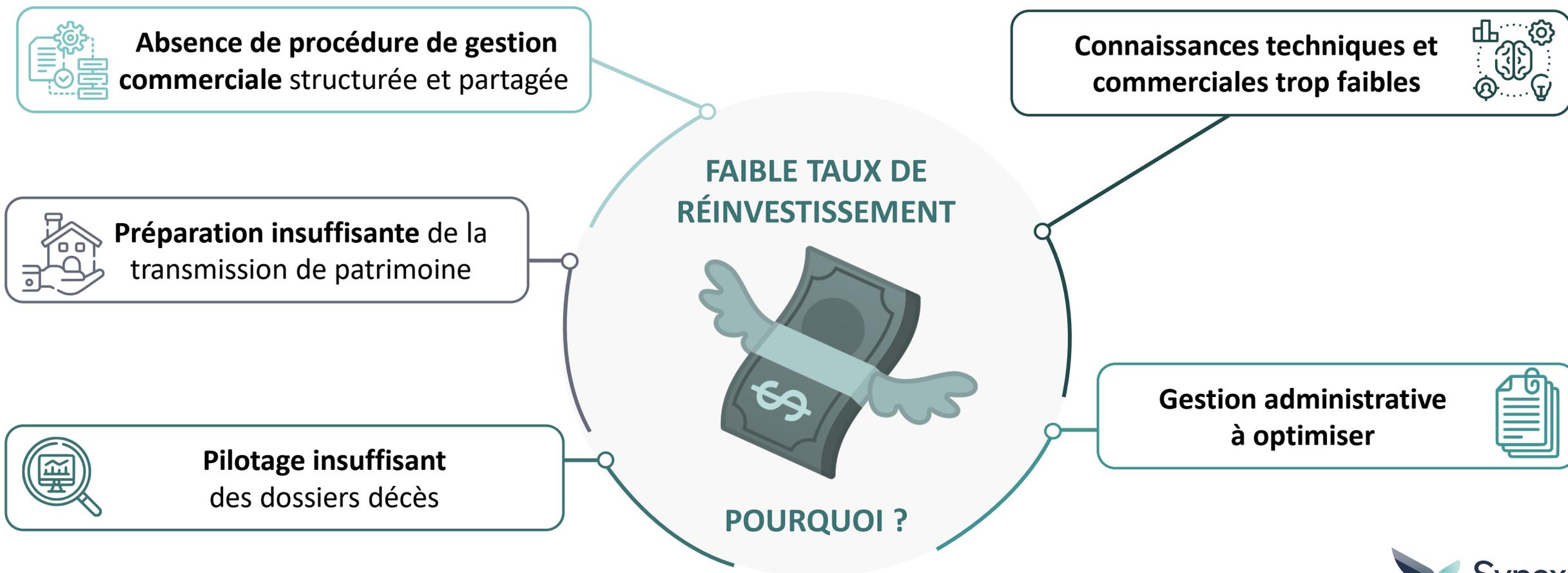
**HAUSSE DES COÛTS DE  
GESTION POUR LES  
ASSUREURS VIE**

# #2

## Comment maintenir une performance économique ?

EN FAVORISANT LE RÉINVESTISSEMENT DES PRESTATIONS DES BÉNÉFICIAIRES.

OR, LE TAUX QUE NOUS CONSTATONS AUJOURD'HUI SUR LE MARCHÉ EST D'ENVIRON **40 %**



POUR MAXIMISER LE RÉINVESTISSEMENT SYNAXIA CONSEIL A IDENTIFIÉ 4 LEVIERS

Préparer la  
succession des  
assurés de plus  
de 65 ans



Faire rentrer les  
bénéficiaires  
dans **l'univers de  
l'établissement**



Augmenter la  
**qualité du  
conseil**



Concentrer les  
efforts sur les  
clients à  
valeur ajoutée





nous contacter :

## Synaxia Conseil

 3 rue Chauveau Lagarde  
75008 Paris

 01 40 17 99 51

 [contact@synaxia-conseil.fr](mailto:contact@synaxia-conseil.fr)

 [www.synaxia-conseil.fr](http://www.synaxia-conseil.fr)